



DELIBERATION N° 123A/2021/CACL

DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE DE TRANSPORT FLUVIOMARITIME ENTRE MONTSINERY- TONNEGRANDE ET CAYENNE VIA SOULA, POINTE LIBERTE ET LE PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Elidore TORVIC, Sandra TROCHIMARA,

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON, Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuration** à Chester LEONCE, Claire CHINON → **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL → **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON → **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 9 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Comité Technique réuni en séance le mardi 06 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie en séance le 20 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 123/2021/CACL** relatif à l'approbation du choix du mode de gestion pour la construction et l'exploitation d'une ligne de transport fluvio-maritime entre Montsinéry-Tonnégrande et Cayenne via Soula, Pointe Liberté et le port du Larivot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N°1232021/CACL** relatif à l'approbation du choix du mode de gestion pour la construction et l'exploitation d'une ligne de transport fluvio-maritime entre Montsinéry-Tonnégrande et Cayenne via Soula, Pointe Liberté et le port du Larivot.

APPROUVE le recours au mode de gestion dit de la concession pour la construction et l'exploitation d'une ligne de transport fluvio-maritime entre Montsinéry-Tonnégrande et Cayenne via Soula, Pointe Liberté et le port du Larivot.

AUTORISE le Président à lancer la procédure dite de concession pour la construction et l'exploitation d'une ligne de transport fluvio-maritime entre Montsinéry-Tonnégrande et Cayenne via Soula, Pointe Liberté et le port du Larivot pour une durée de 15 ans.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK